

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## OFI RS EURO INVESTMENT GRADE 2023 – PARTS XL – FR0013184652

Cet OPCVM est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

Ce produit promet des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable

### Objectifs et politique d'investissement

**Classification AMF :** Obligations et Autres Titres de Créances libellés en euro

#### Objectif de gestion :

L'objectif du Fonds est de réaliser sur la durée de vie du Fonds de 3 ans soit le 31 décembre 2023 une performance annualisée, nette de frais, supérieure de 47,5 points de base à celle de l'ESTER pour la part XL en mettant en œuvre une approche ISR. Le FCP sera systématiquement couvert contre le risque de taux d'intérêt par le biais d'instruments financiers à terme, principalement des swaps de taux indexés sur l'EONIA, l'EURIBOR, l'ESTER ou tout autre référence du marché monétaire. Cette couverture sera progressive pendant la période de souscription puis systématique à l'issue de cette dernière.

**Avertissement :** cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, ne constituant pas une promesse de rendement ou de performance. Ces hypothèses sont basées sur des postulats d'évolution de la qualité de crédit des émetteurs et des risques de défaut. Si ces risques devaient se concrétiser de manière plus importante que prévu par ces hypothèses, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

**Indicateur de référence :** L'indice ESTER+ 0.415%.

L'indice « ESTR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu). Son ticker Bloomberg est ESTRON Index.

#### Stratégie de gestion :

La stratégie d'investissement vise à exposer le Fonds au marché du crédit non spéculatif (Investment Grade), notamment à travers une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créance libellés en euro et à les détenir jusqu'à maturité (31 décembre 2023) (« buy and hold »). La stratégie du Fonds sera principalement d'acquiescer et de sélectionner des titres à caractère non spéculatif (Investment Grade) et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2023. Dans l'optique d'une dissolution du Fonds au 31 décembre 2023, les titres ayant une maturité résiduelle d'au plus 6 mois seront cédés.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds investit principalement en obligations et autres titres de créance libellés en euro, émis par des entreprises publiques ou privées de l'OCDE. Accessoirement, le Fonds pourra également investir dans les mêmes conditions en obligations et autres titres de créance émis par des Etats ou des organismes supranationaux, ou des entreprises publiques ou privées hors OCDE. Le gérant investira progressivement sur environ cinquante à cent lignes. A la suite d'une dégradation de la notation de titres en portefeuille, le Fonds pourra être investi dans des titres spéculatifs (dits à haut rendement ou High Yield), plus risqués, présentant d'une manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade », dans une limite de 10% de l'actif net.

Le Fonds pourra être investi jusqu'à hauteur de 5% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles, appelées « CoCos ».

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, seront notés Investment Grade selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Le Fonds offre une stratégie de portage (« Buy and Hold ») passive mais ne s'interdit pas d'effectuer des mouvements afin de saisir des opportunités de marché en cas de souscription et/ou de rachats et en cas de rappel obligatoire (call) de la dette obligataire par l'émetteur. Le Fonds pourra également céder des titres dont la probabilité de défaut avant la maturité est significative.

Le portefeuille du Fonds est construit autour d'une approche « bottom up » (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) qui consiste à sélectionner des titres au regard de ses caractéristiques et de celles de son émetteur. Il n'y aura ni répartition sectorielle, ni taille de capitalisation des émetteurs prédéfinie dans la sélection des titres en portefeuille.

La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre - 0.10 et 0.50 durant la période de souscription puis entre -0.10 et 0.10 à l'issue de la période de souscription. La sensibilité crédit sera quant à elle comprise entre 0 et 3.5. Compte tenu de la stratégie du Fonds, la sensibilité du

portefeuille déclinera avec le temps.

Le processus d'investissement concilie l'application de critères financiers et extra-financiers afin d'appliquer une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille. L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux (changement climatique – ressources naturelles – financement des projets – rejets toxiques – produits verts) et sociaux (Capital Humain – Chaîne d'approvisionnement – Produits et Services) spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance (structure de la gouvernance – Comportement sur les marchés) – se référant au code de transparence disponible sur le site internet de la Société de Gestion. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du fonds

L'univers analysé éligible est défini par l'exclusion de 20% des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class établis par notre Pôle ISR) de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG du Groupe OFI (soit environ 3500 actuellement).

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées). Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers. Par ailleurs, la sélection d'OPCVM ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Pour plus de précisions sur les limites des approches extra-financières mises en œuvre se référer au code de transparence disponible sur le site internet de la Société de Gestion. De plus, cet OPCVM fera prochainement l'objet d'une demande de labellisation ISR).

Le Fonds connaîtra donc une variation importante de son profil de risque entre son lancement et son arrivée à terme. Les investissements privilégiés en fin de vie du Fonds seront les instruments du marché monétaire et OPCVM monétaires (dans la limite de 10% de l'actif net). Toutefois, étant dépendant des conditions de marché et des capacités d'offres de papiers, le gérant pourra conserver en liquidités les tombées d'échéances intervenant dans les trois mois précédents le terme du Fonds. Ces liquidités seront détenues à titre accessoire (cf l'article R.210-20 du Code Monétaire et Financier). A l'approche de l'échéance du Fonds, la Société de Gestion optera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors, soit pour la reconduction de la stratégie d'investissement, soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du Fonds sous réserve de l'obtention de l'agrément de l'AMF.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, ceci afin d'exposer le portefeuille au risque de crédit, par l'utilisation d'instruments tels que des CDS et couvrir systématiquement le risque de taux via l'utilisation d'instruments tels que des swaps. Le recours aux instruments financiers à terme n'a pas vocation à entraîner une exposition nette du Fonds supérieure à 100% de l'actif net. Cependant, en cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes du marché, le Fonds peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100% de l'actif net.

**Conditions de souscription et de rachat :** La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris). L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du dépositaire, deux jours de Bourse ouvrés non férié avant chaque jour de valorisation jusqu'à 12H/midi. De même, le souscripteur a la faculté de souscrire sur demande auprès de dépositaire, jusqu'à 12H/midi chaque jour de valorisation pendant la période de souscription.

La période de souscription du Fonds a commencé le jour de sa date de création, le 9 décembre 2016 et s'est poursuivie pour une durée de six (6) mois, soit jusqu'au 29 septembre 2017. A cette date, la Société de Gestion a décidé de proroger la période de souscription pour une durée de trois (3) mois supplémentaires, jusqu'au 29 décembre 2017, le Fonds n'ayant pas atteint un encours de 400 millions d'euros. Une nouvelle période de souscription a couru du 08/03/2019 (date de prise d'effet de la mutation) au 06/09/2019 (six mois). A cette date, la Société de Gestion a décidé de proroger la période de souscription pour une durée de trois (3) mois supplémentaires, jusqu'au 06/12/2019.

A compter du 17/04/2020, une nouvelle période de souscription du Fonds a couru du 17/04/2020 jusqu'au 30/04/2021, puis deux nouvelles périodes de souscription de 6 mois pourront être ouvertes en fonction des conditions de marché qui prévaudront. - La période de souscription a été prorogée une première fois pour six mois supplémentaires pour une période allant du 1er mai 2021 au 31 octobre 2021. **Enfin, la Société de Gestion a décidé de proroger une seconde et dernière fois la période de souscription pour six mois supplémentaires pour une période allant du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022.**

**Recommandation :** La durée de placement recommandée est fixée au 31 décembre 2023. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 31 décembre 2023.

### Profil de risque et de rendement

A risque moins élevé

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires d'un proxy qui reflète le profil de risque de ce Fonds.

Le risque du Fonds se situe actuellement au niveau 2 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque s'explique par l'investissement de l'actif du fonds en titres de créance à caractère non spéculatifs, libellés en euro et émises par des entreprises publiques ou privées de l'OCDE, des états ou des organismes supranationaux, ou des entreprises publiques ou privées hors OCDE.

**Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur**

**Risque de crédit :** Le Fonds étant investi en obligations et titres de créances, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié à l'utilisation de produits dérivés :** Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison pour le gérant de couvrir systématiquement le portefeuille aux marchés de taux par le biais de contrats à terme fermes ou conditionnels. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

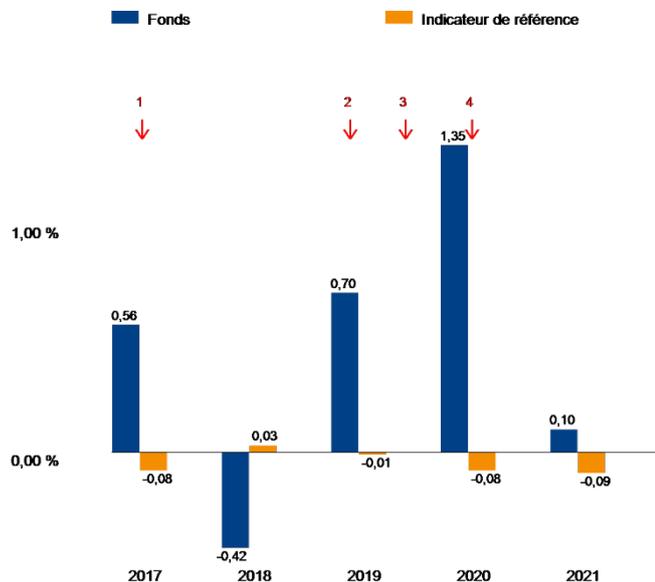
Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée (non acquis à l'OPCVM)	Néant
Frais de sortie (acquis à l'OPCVM)	0,10 % pendant la période de commercialisation Exonération au-delà et jusqu'à l'échéance du Fonds
<b>Les frais d'entrée et de sortie</b> mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants <sup>1</sup>	0,06%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

**Frais courants <sup>1</sup>** : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

## Performances passées



**Indicateur de référence** : €STER + 0,475%

Jusqu'au 16/04/2020, l'indicateur de référence était EONIA Capitalisé + 0.39%

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 9 décembre 2016 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

**Changements significatifs au cours des 5 dernières années :**

- 12/04/2017 : modification de l'objectif de gestion, du profil rendement/risque et de la stratégie de gestion via la couverture systématique du risque de taux – Modification de la sensibilité taux.
- 08/03/2019 : il a été décidé de porter l'échéance du Fonds au 31 décembre 2021 entraînant la modification de la politique d'investissement et du profil rendement/risque, des frais de gestion des parts I, augmentation des commissions de rachat acquises à l'OPCVM, l'ouverture d'une nouvelle période de souscription et un changement de dénomination au profit d'OFI HIGH YIELD 2021 et de ses parts. Par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances que ne sont plus d'actualité.
- 06/09/2019 : prolongation de la période de souscription jusqu'au 06/12/2019.
- 17/04/2020 : il a été décidé de porter l'échéance du Fonds au 31 décembre 2023 entraînant la modification de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement en allongeant la maturité des titres en portefeuille et intégrant d'une dimension ISR, la modification du profil rendement/risque et le changement d'indicateur de référence au profit de l'€STER au lieu et place de l'EONIA, l'évolution de la sensibilité crédit qui sera désormais comprise entre 0 et 3.5, ouverture d'une nouvelle période de souscription entraînant augmentation des commissions de rachat acquises à l'OPCVM et un changement de dénomination au profit d'OFI RS EURO INVESTMENT GRADE 2023 et de ses parts.

A compter du 02/03/2021, le prospectus est conforme à la réglementation SFDR.

A compter du 01/05/2021, la Société de Gestion a décidé de proroger une première fois la période de souscription pour six mois supplémentaires pour une période allant du 1er mai 2021 au 31 octobre 2021.

A compter du 27/10/2021, la Société de Gestion a décidé de proroger une seconde et dernière fois la période de souscription pour six mois supplémentaires pour une période allant du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022.

*Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : **contact@ofi-am.fr**. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 12 94**

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr). La Société de Gestion transmettra périodiquement aux porteurs de parts du Fonds ayant le statut de mutuelle, ainsi qu'à tout autre porteur qui en fera la demande, des informations et des états destinés à satisfaire au mieux les exigences actuelles et futures de la réglementation assurantielles, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **02/05/2022**

Les informations relatives aux autres parts du Fonds sont également disponibles sur simple demande (cf. modalités ci-dessus).